



## La FFEC satisfaite de la fourniture aux professionnels de la Petite Enfance de masques inclusifs, demande un soutien économique renforcé au secteur

Communiqué de presse

**Boulogne-Billancourt, le 17 novembre 2020 – la Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC) se félicite des décisions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) du 17 novembre annonçant la distribution de masques transparents aux personnels des crèches et des micro-crèches<sup>i</sup> et élargissant les modalités d'accès aux aides des CAF en soutien aux places fermées en lien avec la pandémie<sup>ii</sup> et rappelle à nouveau que la Petite Enfance ne peut pas rester l'oubliée du plan de relance.**

### **La distribution de 500 000 masques transparents par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales**

Le Haut Conseil de la Santé publique a précisé dans son avis du 9 septembre 2020 « *Les masques avec fenêtre transparente semblent intéressants pour les interactions avec certains enfants, dont il conviendrait de travailler pour améliorer leur disponibilité et leur prix élevé.* »<sup>iii</sup>. Les professionnels des crèches et micro-crèches, comme les parents et les scientifiques, étaient nombreux à s'inquiéter des éventuelles conséquences à long terme sur les jeunes enfants du port du masque par les adultes qui prennent soin d'eux.

**La FFEC se félicite de la mobilisation d'Adrien Taquet, d'Olivier Véran et de la CNAF qui se traduit par la distribution de 3 masques transparents par professionnel de crèche ou micro-crèche, qui seront livrés directement dans les établissements.**

Cette mesure représente un soutien bienvenu aux professionnels du secteur de la Petite Enfance qui doivent chaque jour veiller à un accueil de qualité des jeunes enfants dans leurs 1000 premiers jours tout en respectant les nécessaires contraintes sanitaires, notamment liées à la Covid-19.

La FFEC souligne la nécessité de développer une filière d'approvisionnement efficace et à coût maîtrisé de masques remplissant toutes les garanties de protection sanitaire pour les prochaines semaines, si l'utilisation des masques inclusifs s'avère concluante. Bien qu'elle soit indispensable au bon développement des enfants, cette mesure ne saurait faire peser de charge supplémentaire pour les gestionnaires de crèches, déjà mis à mal par la crise sanitaire.

### **L'élargissement des aides exceptionnelles aux crèches et micro-crèches : un soutien essentiel ...**

La FFEC salue la décision de la CNAF d'élargir les conditions d'éligibilité à l'aide exceptionnelle qui est versée aux crèches et micro-crèches lorsqu'elles choisissent de ne pas facturer les familles absentes en lien avec la Covid-19. Cette aide est de 17 euros par jour et par place pour les crèches privées, 27 euros pour les crèches publiques.

Les crèches et micro-crèches seront désormais éligibles aux aides exceptionnelles lorsque :

- elles ferment des places en raison de l'absence des professionnels vulnérables face au Covid, élargissement qui vient compléter les fermetures dues à l'absence de professionnels Covid + ou cas contacts,
- elles constatent des places inoccupées par des enfants dont l'un des parents est cas contact et qui décideraient de ne pas confier leur enfant à la crèche, élargissement qui vient compléter l'aide accordée depuis le 1<sup>er</sup> octobre aux enfants cas contact ne pouvant pas être accueillis
- Elles sont confrontées à des places laissées vacantes par un enfant dont au moins un des parents est en activité partielle ou travailleur indépendant d'un secteur fermé.

### **Soutien essentiel ... qui doit être complété par l'activité partielle à 100% des établissements fermés**

**La FFEC demande à nouveau l'ouverture de l'activité partielle à 100% pour tous les établissements fermés en tout ou partie du fait de la Covid-19, en raison de l'absence massive de personnel malade de la Covid, cas contact ou personne vulnérable, empêchant de respecter les conditions légales d'encadrement des enfants (1 adulte**

pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 adulte pour 8 enfants qui marchent), **comme pour tous les établissements fermés pour participer à la lutte contre la pandémie.**

### **La FFEC demande que la Petite Enfance ne reste pas l'oubliée du Plan de relance**

**La FFEC demande que la Petite Enfance ne reste pas l'oubliée du Plan de relance et que tous les moyens soient mis en œuvre sans tarder pour que 2021 et 2022 voient naître les places de crèches dont les familles ont besoin.** Alors qu'il manque environ 230 000 places de crèches en France<sup>iv</sup>, **Adrien Taquet, secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance et des Familles, a annoncé qu'entre 12 000 et 15 000 places seraient créées d'ici 2022<sup>v</sup>, loin des 30 000 places prévues** par la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022. Bien que toute place de crèche créée soit un progrès, il faut dès à présent agir pour soutenir la filière et les familles.

**Ainsi, la FFEC rappelle que plusieurs solutions s'offrent aux décideurs publics pour pallier le retard déjà pris, et relancer efficacement la Petite Enfance :**

- étendre le Crédit d'impôt dont bénéficient les employeurs qui réservent des places de crèches pour leurs salariés aux Indépendants, professions libérales et autoentrepreneurs<sup>vi</sup>
- lutter contre la destruction de places de crèches PSU en offrant aux familles qui n'ont pas de place de crèches réservées par leur employeur ou leur mairie, des places selon une tarification PAJE, identique à celle pratiquée dans les micro-crèches
- pour le bien-être des professionnels des crèches et ainsi améliorer la qualité d'accueil, sortir de la logique de paiement à l'heure d'accueil effectif
- publier les décrets de simplification des normes pour une mise en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale  
06 38 54 49 73 [elsahervy@ff-entreprises-creches.com](mailto:elsahervy@ff-entreprises-creches.com)

### A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de crèche réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 600 entreprises adhérentes représentant 1 900 établissements, soit plus de 49 000 places de crèches en France et employant 20 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

### Sources :

<sup>i</sup> Communiqué de presse de la CNAF du 17 novembre 2020 sur les masques inclusifs ici : <https://www.datapressepremium.com/rmdiff/2010178/201117CPLaCnaffinanceplusde500000masquetransparents pour les crechesetlesMam.pdf>

<sup>ii</sup> Communiqué de la CNAF du 17 novembre 2020 « Les administrateurs de la Cnaf décident d'élargir les aides des crèches et des Mam » ici : <https://www.datapressepremium.com/rmdiff/2010178/201117CPCovid19LesadministrateursdelaCnafdecidentdelargirlaccesdesaidesdescrechesetdesMam.pdf>

<sup>iii</sup> Avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 9 septembre 2020 relatif à l'actualisation des recommandations sanitaires concernant le port du masque dans les structures d'accueil des enfants âgés de 0 à 3 ans : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=910>

<sup>iv</sup> Haut Conseil à la Famille : [http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/mise\\_en\\_forme\\_OK\\_HCFEA\\_Synthese\\_accueil\\_des\\_enfants\\_de\\_moins\\_de\\_trois\\_ans.pdf](http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/mise_en_forme_OK_HCFEA_Synthese_accueil_des_enfants_de_moins_de_trois_ans.pdf)

<sup>v</sup> Revoir l'audition du secrétaire d'Etat en Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale du 21 octobre 2020 (prise de parole sur les places en crèches à 01 :40 :00) : [http://videos.assemblee-nationale.fr/video.9692940\\_5f8fe1825d141.commission-des-affaires-sociales--m-adrien-taquet-ministre-sur-les-suites-donnees-aux-travaux-de-21-octobre-2020](http://videos.assemblee-nationale.fr/video.9692940_5f8fe1825d141.commission-des-affaires-sociales--m-adrien-taquet-ministre-sur-les-suites-donnees-aux-travaux-de-21-octobre-2020)

<sup>vi</sup> Communiqué de la FFEC demandant l'extension au Indépendants du Cifam : <https://ff-entreprises-creches.com/wp-content/uploads/2020/11/2020-11-13-cp-cifam-independants-plf-2021-senat.pdf>